



PLan vigipirate renforcé

publié le 17/10/2023

Voici les consignes de sécurité applicables dès mercredi 18 octobre.

 [infographie_plansecurite_624257-1](#) (PDF de 787.2 ko)

LE PLAN DE SÉCURITÉ DES ÉCOLES, DES COLLÈGES ET DES LYCÉES

Prévenir les menaces et accompagner efficacement les écoles, collèges et lycées, pour assurer la sécurité des élèves et des personnels de l'éducation nationale.

Accueil des élèves par un adulte

Vérification de l'identité des personnes extérieures

Pas d'entrèment devant les établissements

Contrôle visuel des sacs

Dispositifs de sécurité

Affichage des consignes de sécurité

DANS LES ÉCOLES, COLLÈGES ET LYCÉES

- Organisation de 5 exercices de sécurité dont un exercice attentat-intrusion
- Apprentissage des premiers secours et gestes qui sauvent

DANS LES GENDARMERIES OU COMMISSARIATS DE POLICE

- Réseau de correspondants « Police & gendarmerie, sécurité de l'École »
- Renforcement des patrouilles mobiles

DANS LES DIRECTIONS DÉPARTEMENTALES DE L'ÉDUCATION NATIONALE

- Un référent sûreté par département
- Des correspondants « éducation nationale » dans les cellules de crise préfectorales

DANS LES PRÉFECTURES

- État-major départemental de sécurité consacré à la protection des espaces scolaires
- Un exercice cadre de gestion de crise

DANS LES RECTORATS

- Cellules académiques de gestion de crise
- Un référent sûreté par académie
- Un exercice alerte SMS à destination des directeurs d'école et des chefs d'établissement